Acquisition et traitement des livres anciens et précieux à la Bibliothèque royale de Belgique, 1910-2010.

Claude Sorgeloos

Dans ses rapports et discussions, le premier congrès organisé en 1910 à Bruxelles par la Commission permanente des Congrès des Archivistes et Bibliothécaires a traité de plusieurs points relatifs aux bibliothèques et, de manière transversale, aux acquisitions et au traitement des livres anciens : prêt à l'étranger de livres et manuscrits par la voie diplomatique, normes de catalogage, indexation, estampillage, ventes de doubles, échanges, restauration, exposition, salles de lecture, formation et situation des bibliothécaires.[1] En cent ans, la situation a évolué, tandis que d'autres problématiques n'ont pas fondamentalement changé.

Acquisitions onéreuses.

En 1910, la Bibliothèque royale de Belgique, fondée en 1837, a près de trois-quarts de siècle d'existence. Les acquisitions du XIXe siècle ont porté sur tout document représentatif de l'histoire du livre, belge ou non, ou toute publication documentaire nécessaire à une grande bibliothèque nationale, tous domaines du savoir confondus. Pour ce faire, tous les catalogues de libraires à prix marqués et catalogues de ventes publiques parvenant aux conservateurs étaient systématiquement dépouillés. Vérification était faite de la présence ou de l'absence dans nos collections des ouvrages anciens offerts à la vente. En cas d'absence, la Bibliothèque procédait à l'acquisition du livre manquant à ses collections. Ces premiers achats ont d'abord été regroupés dans les Classes, soit la [Ière] série d'acquisitions de 1838 à 1850, puis dans la IIe série de 1851 à septembre 1909, date à laquelle commence la IIIe série.[2]

Les achats ont parfois porté sur des bibliothèques entières.[3] Ainsi la collection du bibliophile gantois Charles Van Hulthem (1764-1832), acquise par l'Etat en vertu de la loi du 13 mars 1837, est-elle à l'origine de la collection d'imprimés de la Bibliothèque royale de Belgique, ouverte au public en 1839.[4] Au cours du XIXe siècle, sont aussi acquises la bibliothèque scientifique du docteur Johannes Peter Müller à Berlin, la collection du musicologue François-Joseph Fétis, la

---

[1] Commission permanente des Congrès internationaux des Archivistes et Bibliothécaires. *Congrès de Bruxelles. 1910*. Actes publiés par J. Cuvelier et L. Stainier, Bruxelles, 1912.

[2] J. Van Hove, « Les collections générales de livres imprimés », *Bibliothèque royale. Mémorial 1559-1969*, Bruxellee, 1969, p. 137-155 ; P. Cockshaw, W. De Vos, « Acquisitions de la Bibliothèque royale sous la direction du baron Fr. de Reiffenberg et de ses successeurs au XIXe siècle », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, LXVI, 1995, p. 155-169.

[3] M. de Schepper, A. Kelders, J. Pauwels, *Les seigneurs du livre: les grands collectionneurs du XIXe siècle à la Bibliothèque royale de Belgique*, Bruxelles, 2008; version néerlandaise: *In de ban van de boeken: grote verzamelaars uit de negentiende eeuw in de Koninklijke Bibliotheek van België*, Brussel, 2008.

[4] *Charles Van Hulthem, 1764-1832*, exposition, Bruxelles, 1964 ; F. Leleux, *Charles Van Hulthem, 1764-1832*, Bruxelles, 1965 (Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, mémoires in-8°, 2e série, LVIII, 4) ; B. Op de Beeck, « De verzameling gedrukte werken van Karel Van Hulthem en de Koninklijke Bibliotheek van België : een eerste kennismaking », in : F. Hendrickx édit., *E Codicibus Impressisque : opstellen over het boek in de Lage Landen voor Elly Cockx-Indestege*, III, Leuven, 2004, p. 493-544 (*Miscellanea Neerlandica*, XX).

bibliothèque théâtrale d'Henri Faber, la collection Henri Helbig, riche en incunables et post-incunables allemands, et bien d'autres bibliothèques. Depuis 1837, les acquisitions ont nécessairement porté sur des imprimés belges anciens et relatifs à la Belgique, la Bibliothèque royale étant une institution nationale, mais aussi sur de très nombreux livres étrangers à la Belgique, car le patrimoine de la Bibliothèque était en voie de constitution. On pourrait aussi parler de reconstitution si l'on veut bien se rappeler que l'acquisition du fonds Ville de Bruxelles a permis de récupérer les restes de l'ancienne Bibliothèque royale fondée par Philippe II en 1559.

Cette politique d'acquisition s'est poursuivie au XXe siècle, mais, depuis 1910, elle a aussi bénéficié d'une modification structurelle importante : la création de la Réserve précieuse en 1945, née du souci de préserver le patrimoine imprimé le plus ancien et le plus précieux de la Bibliothèque, peu avant la seconde guerre mondiale.[5] C'est par cette section que sont passées et passent aujourd'hui les acquisitions de livres anciens et précieux, au gré des opportunités, au cas par cas ou par l'achat de grands fonds jusqu'à une période récente. Ainsi le conservateur en chef Herman Liebaers fit-il encore procéder en 1961 à l'acquisition en vente publique de la collection du Comte Ancion, dévolue à l'*Imitatio Christi*, grand texte belge imprimé partout dans le monde, puis à l'achat en 1966 de l'impressionnante série de livres japonais formée par le chevalier Hans de Winiwarter.[6] Ces deux initiatives, il est vrai, s'inséraient dans une période faste au point de vue budgétaire et de telles acquisitions en bloc sont devenues aujourd'hui exceptionnelles.

En 2010, les budgets n'étant plus nécessairement les mêmes qu'auparavant, la situation a quelque peu évolué. Aujourd'hui, on préfère appliquer une logique plus rigoureuse en allant à l'essentiel. En matière de livres anciens et précieux, la Bibliothèque royale de Belgique acquiert les imprimés belges anciens manquant à ses collections et les oeuvres d'auteurs belges imprimées à l'étranger, ceci afin de reconstituer leur bibliographie, quelle que soit l'époque : Ancien Régime, XIXe et XXe siècles. Le cas échéant, elle acquiert des imprimés anciens relatifs aux anciens Pays-Bas. Parfois, elle achète l'un ou l'autre document renforçant un point fort de ses collections.

Comme par le passé, différents critères interviennent dans les acquisitions. Le prix. Il ne doit pas grever inutilement le budget de l'Etat et d'une institution, le prix d'un livre variant d'un libraire à l'autre ou selon les estimations et les ventes. La collation. Il va de soi que l'acquisition portera sur un ouvrage rigoureusement complet. Il est parfois fait exception pour des livres du XVe et à la rigueur du XVIe siècle, rarissimes ou dont on ne connaît pas d'autre exemplaire. L'état

---

[5] *La Réserve précieuse : naissance d'un département de la Bibliothèque royale*, Bruxelles, 1961 ; G. Colin, « La Réserve précieuse de la Bibliothèque royale de Belgique », *Librarium*, 13, 1970, n° 2, p. 96-116 ; C. Sorgeloos, « Réserve précieuse et histoire du livre: conservation et exploitation scientifique », in: F. Daelemans, W. Vanderpijpen édit., *Het historisch patrimonium van de Koninklijke Bibliotheek van België. Nieuwe perspectieven. Een eerbetoon aan Pierre Cockshaw*. *Le Patrimoine historique de la Bibliothèque royale de Belgique. Nouvelles perspectives. Un hommage à Pierre Cockshaw*, Bruxelles, 2003, p. 65-91.

[6] *Quinze années d'acquisitions, 1954-1968*, Bruxelles, 1969, n° 472 ; J. Bawin, *La collection au temps du japonisme ; le japonisme en Belgique à travers les collections de Hans de Winiwarter*, Cortil-Wodon, 2007.

matériel. L'achat d'un livre lourdement endommagé, aux mors presque totalement fendus, sans dos, aux plats détachés, par exemple, entraînera nécessairement des frais de restauration après son entrée à la Bibliothèque, et on renoncera dès lors à son acquisition. L'état sanitaire entre aussi en ligne de compte. Certains ouvrages présentent des traces de moisissures ou de champignons, qui peuvent être encore actifs ; on renoncera donc sans état d'âme à l'achat d'un document pouvant contaminer le reste des collections. La provenance, le papier ou autre matière, la reliure, témoins de l'histoire des métiers du livre, de l'édition et de la bibliophilie dans les anciens Pays-Bas et en Belgique, peuvent aussi influer sur la décision d'acquérir un document. Enfin, contrairement à une idée reçue, les acquisitions ne portent pas que sur des livres. On acquiert en fait tout document imprimé traduisant les différentes facettes du monde de l'édition dans les anciens Pays-Bas et en Belgique : placards, ordonnances, pamphlets, affiches, annonces de spectacles, motifs de droit, almanachs, faire-part en sont quelques exemples.

Comme en 1910, les acquisitions se basent toujours sur les nombreux catalogues de libraires et de ventes publiques parvenant aux conservateurs. En 2010, toutefois, il est aussi fait appel aux nouvelles technologies. Les libraires possèdent souvent un site internet avec accès direct à leur catalogue. Certains libraires envoient par mail des mises à jour de leur fonds, ce qui permet d'être averti d'acquisitions potentielles plus rapidement, mais implique aussi pour le bibliothécaire de réagir immédiatement - dans l'heure - afin de confronter les offres d'achats aux collections de la Bibliothèque royale. Il existe aussi des sites communs réunissant plusieurs libraires. La Chambre professionnelle belge de la Librairie ancienne et moderne / Belgische Beroepskamer van Antiquaren (CLAM / BBA) possède un site avec les coordonnées des membres et une recherche possible de livres.[7] La Ligue internationale de la Librairie ancienne / International League of Antiquarian Booksellers (LILA / ILAB) dispose de son propre site.[8] Les grandes salles de ventes nationales et internationales ont également le leur.

Pour autant, les catalogues sur papier ne sont pas passés de mode et continuent d'être dépouillés. Avec le temps, d'ailleurs, ils ont été soigneusement conservés depuis 1837 et forment aujourd'hui une incomparable collection documentaire pour l'histoire de l'antiquariat et de la librairie, tant en Belgique qu'à l'étranger, riche de 100.000 documents environ. Il s'agit aussi d'une collection servant de pendant aux archives de la Bibliothèque.[9] Par les notes des conservateurs qui y sont portées, on y trouve trace des occasions manquées, de l'intérêt de la Bibliothèque pour certaines pièces, suivies d'enchères plus importantes d'une autre institution ou d'un particulier. Cette documentation déborde aussi du cadre strict de la Bibliothèque royale car au XIXe siècle l'Etat achetait aussi au nom d'autres institutions scientifiques, les universités de Gand et de Liège. Cette collection inclut également des catalogues de l'Ancien Régime entrés dans nos collections par le biais du fonds Charles Van Hulthem ou d'autres collectionneurs dont la bibliothèque a été acquise ou cédée en bloc en ou en partie. Enfin, point d'aboutissement ultime, ces catalogues sont donc eux-mêmes devenus des objets d'acquisitions, en ce sens où la Bibliothèque acquiert ceux qu'elle ne possède pas,

---

[7] http://www.clam-bba.be/french/index.htm .
[8] http://www.ilab.org/ .
[9] C. Vleeschauwers, *Inventaris van het archief van de Koninklijke Bibliotheek Albert I te Brussel*, Brussel, 1979.

renforçant ainsi un de ses points forts. Des répertoires de ces catalogues sont publiés.[10]

Dons et legs.
Dons et legs permettent aussi d'enrichir les collections. Au XIXe siècle, les livres de la comtesse Charles de Lalaing, née Henriette de Maldeghem, de Félix-Victor Goethals ou de Jules Capron sont entrés par legs à la Bibliothèque royale. Depuis 1910, la Bibliothèque a aussi bénéficié de la bibliothèque juridique léguée par Jules Vandenpeereboom, ancien ministre de la Justice, collection comprenant de nombreux recueils de coutumes, traités de droit et ordonnances, principalement des anciens Pays-Bas. Grâce à Auguste Lambiotte, président de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique, les nombreux documents sur la Commune de Paris rassemblés par son beau-père Victor de Meulemeester sont donnés en 1957 à la Bibliothèque royale.[11] Ce ne sont là que quelques exemples.

Depuis 1945, dons de livres anciens et précieux s'orientent vers la Réserve précieuse. Jules Jadot, décédé en 1953, autorise le conservateur de la Réserve à choisir vingt livres dans ses collections.[12] Lors de l'inauguration des nouveaux bâtiments de la Bibliothèque royale en 1969, le comte Guillaume de Hemricourt de Grunne offre une rarissime édition de *Reynaert de Vos* imprimée par Plantin en 1566, conservée à la Réserve. Un don est aussi effectué par la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique à l'institution qui l'accueille: un recueil de dessins de l'architecte Henri van Overstraeten, conservé au Cabinet des Estampes.[13]

Un fonds spécial est généralement dévolu aux donations les plus importantes (cote FS). Le premier fonds spécial résulte d'un don effectué par le comte de Launoit à l'occasion de la pose de la première pierre du nouveau bâtiment de la Bibliothèque royale, en 1954 : il cède à l'institution sa collection d'œuvres voltairiennes, conservée depuis dans un des Cabinets des Donations (FS [I]).[14] Au décès de Madame Louis Solvay, en 1962, la Bibliothèque royale entre en possession de ses livres anciens, reliures historiques et modernes, livres d'artistes contemporains, éditions originales, manuscrits, tapuscrits et autographes littéraires (FS IX).[15] En 1967, Fernand Nyssen, décédé en 1964, appliquera le même

---

[10] J. Blogie, *Répertoire des catalogues de ventes de livres imprimés*. I. *Catalogues belges appartenant à la Bibliothèque royale Albert Ier*, Bruxelles, 1982 (Collection du Centre national de l'archéologie et de l'histoire du livre, IV-1) ; II. *Catalogues français*…, Bruxelles, 1985 (IV-2) ; *Catalogues britanniques*…, Bruxelles, 1988 (IV-3) ; *Catalogues néerlandais*…, Bruxelles, 1992 (IV-4) ; *Catalogues allemands*…, Bruxelles, 1997 (IV-5) ; *Catalogues provenant de divers pays*…, Bruxelles, 2003 (IV-6).

[11] *Quinze années d'acquisitions, 1954-1968*, Bruxelles, 1969, n° 470 ; D. De Weerdt, C. Oukhow, *La Commune de Paris, 1871, dans le livre et l'image*, exposition à la Bibliothèque royale, Bruxelles, 1971, p. v.

[12] F. Schauwers, « Le legs Jules Jadot », *Le livre et l'estampe*, n° 1, décembre 1954, p. 45-51.

[13] G. Glorieux, « Don du comte Guillaume de Hemricourt de Grunne. Une édition bilingue illustrée de Reynaert de Vos », *Inauguration de la Bibliothèque royale Albert Ier*, Bruxelles, 1969, p. 54-60; G. Colin, L. De Pauw-De Veen, A. Rouzet, « Don de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique. Un recueil de dessins aquarellés de Henri van Overstraeten dans une reliure de Florent Pollender », *ibidem*, p. 48-50.

[14] *Collection Voltairienne du Comte de Launoit*, Bruxelles, 1955.

[15] G. Colin, M.-Th. Lenger, A. Rouzet e.a., *Bibliothèque de Madame Louis Solvay*, Bruxelles, 1965-1969, 3 vol.

principe que Jean Jadot soit vingt livres choisis par un conservateur (FS XI).[16] La bibliothèque du baron van Bogaert, décédé en 1989, comprend livres imprimés, correspondances et manuscrits d'auteurs français (FS XXXV).[17] Le fonds Louis Scutenaire est quant à lui consacré au surréalisme (FS XLIX).[18]

Enfin, depuis quelques années, une autre forme de mécénat permet à des particuliers d'acquérir eux-mêmes des livres anciens et précieux et d'en faire immédiatement don à la Bibliothèque royale. Ces acquisitions sont versées dans un fonds spécial portant le nom du donateur. Le fonds spécial LXII accueille les acquisitions du baron van Gysel de Meise : une série de livres acquis à la vente de la bibliothèque du roi Léopold III à Argenteuil, dispersée à Paris par Sotheby's en 2003, et plusieurs imprimés belges rares. Le fonds spécial LXX conserve les imprimés juridiques anciens acquis par M. Filip Goddevriendt-van Oyenbrugge en faveur de la Bibliothèque royale.

La Réserve précieuse n'est pas la seule section à conserver des fonds spéciaux, comme en témoignent les manuscrits et livres usuels du fonds van Bogaert conservés respectivement au Cabinet des Manuscrits (FS XXXVI) et à la section des Imprimés (FS XXXVII). Le fonds Robert Senelle est conservé à la section des Imprimés (FS LVI) et le fonds Antoine De Smet l'est à la section des Cartes et Plans (FS LXXIII). Outre des dons et legs de collections entières, la Bibliothèque royale accueille également de nombreux dons de l'un ou l'autre document, ancien ou moderne, toutes sections confondues.

Amis de la Bibliothèque royale Albert Ier.
Il convient aussi d'évoquer une forme de mécénat collectif par le biais d'associations regroupant des amis de bibliothèques publiques, contribuant activement aux acquisitions et à l'enrichissement de leurs collections. La Bibliothèque nationale de France dispose d'une Société des Amis de la Bibliothèque nationale depuis 1913, reconnue d'utilité publique en 1927 puis devenue Association des Amis de la Bibliothèque nationale de France en 1994. La Vereniging Vrienden van de Koninklijke Bibliotheek œuvre en faveur de la Bibliothèque royale de La Haye depuis 1938. The Friends of the British Library travaillent à l'enrichissement des collections de la British Library depuis 1989.

De telles associations sont nées dans plusieurs bibliothèques publiques en Belgique. A Anvers, en 1905, à l'occasion de la mémorable vente des collections du chevalier Gustave van Havre, est créé le Fonds de Dotation permanent en faveur de la Bibliothèque communale (aujourd'hui Erfgoedbibliotheek Hendrik Conscience) et du Musée Plantin-Moretus (Bestendig Dotatiefonds voor de Stadsbibliotheek en het Museum Plantin-Moretus) afin d'enrichir les collections des deux principales bibliothèques de la ville spécialisées en livres anciens.[19] A

[16] G. Colin, M.-Th. Lenger, *Vingt livres de la bibliothèque de feu Monsieur Fernand Nyssen*, Bruxelles, 1967.
[17] A. Rouzet, J. Blogie, G. Colin, *Donation du Baron van Bogaert [à la] Bibliothèque royale de Belgique. Livres imprimés précieux*, Bruxelles, 2002.
[18] W. De Vos, *Collections et collectionneurs : la bibliothèque du surréaliste Louis Scutenaire, un demi-siècle de littérature flamande, l'histoire de l'estampe à travers une collection privée*, Bruxelles, 1997.
[19] J.P. Lissens, « Stichting en evolutie van het Bestendig Dotatiefonds voor de Stadsbibliotheek en het Museum Plantin-Moretus », in : H. Baeck-Schilders, R. Baetens e.a., *De Nottebohmzaal : boek*

Gand, en 1907, est créé l'Association des Amis de la Bibliothèque de Gand, dont la mission est d'enrichir le patrimoine de la bibliothèque.[20] A Mons, une association du même type est créée en 1930, les Amis de la Bibliothèque de Mons, afin de développer les acquisitions par achats ou de solliciter des dons et legs en faveur de la Bibliothèque communale. Celle-ci étant devenue bibliothèque de l'université de Mons-Hainaut, une nouvelle convention fut signée en 1967 entre la ville et l'université afin de poursuivre cette politique de mécénat dans la même optique.[21] Une association du même type voit le jour à Louvain, Vrienden van de Leuvense Universiteitsbibliotheek, en 1982.[22]

L'association *Les Amis de la Bibliothèque royale Albert Ier* a été créée le 13 juin 1969, à l'initiative du conservateur en chef Herman Liebaers et du président de la Société des Bibliophiles et Iconophiles de Belgique, Charles Vander Elst, suivant un vœu émis par son prédécesseur le président Auguste Lambiotte. Depuis 1969, l'association a permis d'enrichir substantiellement le patrimoine historique et culturel de toutes les sections de l'institution, en manuscrits, imprimés anciens et précieux, reliures, dessins et estampes, médailles et monnaies, cartes et plans, documents musicaux.[23]

Dépôt légal.

Outre les acquisitions onéreuses, les dons et legs, il faut mentionner une autre forme d'enrichissement des collections. Suite à la loi du 8 avril 1965 et de l'arrêté royal du 31 décembre 1965, le Dépôt légal est entré en vigueur le 1er janvier 1966.[24] Par le biais du dépôt légal, certains ouvrages précieux parviennent dans les sections spéciales, en général à la Réserve précieuse, car leur tirage est très limité ou car il s'agit de livres d'artistes et de livres-objets. Par corollaire, le dépôt légal n'existant pas avant 1966, les acquisitions onéreuses portent aussi sur tous les ouvrages belges ou d'auteurs belges manquant aux collections de la Bibliothèque royale avant cette date, dont des livres précieux des XIXe et XXe siècles ou des témoins importants de l'histoire du livre en Belgique.

Doubles, échanges et séquestre.

En 1854, 833 et 1.781 doubles des collections de la Bibliothèque royale furent

---

en mecenaat, Antwerpen, 1993, p. 141-145 (*Publikaties van de Stadsbibliotheek en het Archief en Museum voor het Vlaamse Cultuurleven*, 34-36) ; P. Delsaerdt, « Bibliophily and public-private partnership : the library of Gustave van Havre (1817-1892) and its afterlife in Antwerp libraries », in : R. Myers, M. Harris, G. Mandelbrote edit., *Books on the move: tracking copies through collections and the book trade*, London-New Castle, 2007, p. 133-151.

[20] A. Collard, *Annuaire des bibliothèques de Belgique*, Roulers, 1912, p. 101.

[21] Chr. Piérard, *La Bibliothèque centrale de l'Université de Mons-Hainaut et les richesses de la bibliothèque de Mons*, Mons, 1989, p. 6-7 et note 17.

[22] http://bib.kuleuven.be/bibliotheekfonds/ ; J. Roegiers, « De Vrienden in het silver », *Ex Officina : nieuwsbrief van de Vrienden van de Leuvense Universiteitsbibliotheek*, 20/2, 2007, p. 2-4, et les autres contributions de cette livraison.

[23] http://www.kbr.be/informations/amis/amis_fr.html ; *Herman Liebaers ad amicos suos: xlviij images autobiographiques*, Bruxelles, 1984, p. 40-41 ; F. Vandenwijngaerden, *Vingt-cinq ans de mécénat des Amis de la Bibliothèque royale Albert Ier, 1969-1994. Catalogue de l'exposition organisée à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'Association Les Amis de la Bibliothèque royale Albert Ier*, Bruxelles, 1994.

[24] F. Daelemans, « Het Wettelijk Depot in België », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, LXXX, 2009, p. 51-57 (*Le Dépôt légal : passé, présent, futur / Het Wettelijk Depot : verleden, heden, toekomst*, édit. N. Istasse, F. Daelemans).

offerts aux bibliothèques des universités de Gand et de Liège.[25] La Bibliothèque royale organisa une vente de ses doubles en décembre 1861, comprenant de nombreux livres anciens. Toutefois, la vente de doubles et la procédure de l'échange avec une autre institution d'un imprimé ancien contre un autre – ou plusieurs - que ne posséderait pas la Bibliothèque royale sont devenues exceptionnelles au XXe siècle, un exemplaire n'étant pas nécessairement identique à un autre, de par son aspect matériel, son tirage nominatif ou sur papier spécial, ses provenances, son histoire.

Enfin, après la première guerre mondiale et la mise sous séquestre des biens belges de la maison d'Arenberg, plusieurs centaines d'imprimés anciens sont entrées dans les collections de la Bibliothèque royale, tandis que les autres bibliothèques de la famille ont été progressivement dispersées au cours du XXe siècle, de manière assez complexe, d'ailleurs.[26] Cette importante série d'imprimés traduit l'implantation des membres de la maison d'Arenberg en Europe. Belgique, Allemagne, Autriche, Bohème et Hongrie sont ainsi représentés dans nos collections par différents types de documents, du motif de droit au traité de botanique. Ces documents ont été versés dans la IIIe série. La procédure du séquestre est demeurée exceptionnelle depuis 1910.

Traitement des livres anciens.

Quant au traitement des livres anciens après acquisition, il n'a pas fondamentalement changé depuis 1910. Les livres entrant sont toujours inscrits à l'inventaire des acquisitions, aujourd'hui un registre déposé à la Réserve, manuscrit. On y appose toujours le sceau de l'Etat et les documents sont toujours catalogués afin de les mettre à disposition du public et de la recherche. En cette matière, toutefois, le catalogage se fait de manière informatisée et les normes sont devenues internationales et spécifiques au livre ancien et précieux.[27] La Bibliothèque royale applique l'ISBD(A).[28] Ce faisant, les catalographes se réfèrent toujours à des bibliographies, mais catalogues et bases de données sont devenus internationaux et ont été mis en ligne, comme le répertoire international des incunables ou International Short Title Catalogue (ISTC),[29] le Short Title

---

[25] J. Van Hove, *op. cit*., p. 143.

[26] M.E. Kronenberg, « De verspreiding van de Arenberg-collectie », *Het Boek*, 33, 1958-1959, p. 16-31; *Livres anciens des Pays-Bas. La collection Lessing J. Rosenwald provenant de la Bibliothèque d'Arenberg. Exposition*, Bruxelles, 1960; F.R. Goff, « The gift of Lessing J. Rosenwald to the Library of Congress. A bibliographer's survey of the collection, from the 15th through the 18th century », *The Quarterly Journal of the Library of Congress*, 22, 1965, p. 170-193; Cl. Lemaire, « La bibliothèque des ducs d'Arenberg, une première approche », *Liber amicorum Herman Liebaers*, Bruxelles, 1984, p. 81-106; E. Cockx-Indestege, « Books printed in the Netherlands in the fifteenth and sixteenth centuries from the Arenberg collection, now in the Royal Library of Belgium », T. Croiset van Uchelen, K. van der Horst, G. Schilder, édit., *Theatrum Orbis Librorum. Liber amicorum presented to Nico Israel on the occasion of his seventieth birthday*, Utrecht, 1989, p. 373-393; E. Cockx-Indestege, M. de Schepper, « 'Il n'en existe pas d'autre exemplaire dans notre littérature': handschriften en oude drukken uit de Nederlanden van C.P. Serrure naar de hertog van Arenberg, en verder », R. Jansen-Sieben, J. Janssens, F. Willaert, *Medioneerlandistiek. Een inleiding tot de Middelnederlandse letterkunde*, Hilversum, 2000, p. 287-301.

[27] E. Cockx-Indestege, *Guide pour la description bibliographique des imprimés anciens et précieux*, Bruxelles, 1991 (*Archives et Bibliothèques de Belgique*, numéro spécial, 43).

[28] http://www.ifla.org/publications/international-standard-bibliographic-description .

[29] http://www.bl.uk/catalogues/istc/ .

Catalogus Vlaanderen (STCV)[30] ou Verzeicheinis der im deutschen Sprachraum erschienen Drucke des 17. Jahrhunderts (VD17).[31] La numérisation, bien sûr, est aussi une nouveauté.[32]

Conclusion.

Depuis 1910, l'objectif de la politique d'acquisition de livres imprimés anciens et précieux menée par la Bibliothèque royale de Belgique n'a pas fondamentalement changé. Il s'agit de compléter les collections afin de mettre le patrimoine national à disposition du public et de la recherche. Les modalités d'acquisition et de traitement se sont toutefois multipliées, diversifiées et perfectionnées, mais la philosophie présidant aux acquisitions demeure globalement identique à celle des origines en 1837.

[30] http://www.stcv.be/ .
[31] http://www.vd17.de/ .
[32] http://belgica.kbr.be/ .